

2LS AUTOMOBILE

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 6 rue d'Aspach, 68700 CERNAY
947 905 642 RCS MULHOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2024

L'an 2024, le 15 novembre, à 13H,

Les associés de la Société 2LS AUTOMOBILE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Léa NOWACZYK, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 300 actions sur les 300 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Léa NOWACZYK de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée illimitée :

- La société NOWA DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 500 euros

Dont le siège social est situé 4 rue des blés 68190 ENSISHEIM

Immatriculée au RCS de COLMAR sous le numéro 935 051 854

Et représentée par Madame Léa NOWACZYK, en sa qualité de gérante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés.

La société NOWA DEVELOPPEMENT

Représentée par Madame Léa NOWACZYK

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Madame Léa NOWACZYK

La société H-A DEVELOPPEMENT

Représentée par Monsieur Ludovic HECKY